

[Traduction]

## PÉTITIONS

M. FULTON—LA LOI SUR LA RADIODIFFUSION—LA MODIFICATION CONCERNANT LA PORNOGRAPHIE

**M. Jim Fulton (Skeena):** Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui des pétitions provenant de trois localités de ma circonscription, Prince Rupert, Telegraph Hill et Kitimat. Les pétitionnaires demandent que les questions qui leur inspirent de l'inquiétude, c'est-à-dire les programmes «adultes» et la prolifération de la pornographie dans les divers médias, soient étudiées par la Chambre et par le Parlement dans les plus brefs délais, et qu'on modifie la loi sur la radiodiffusion dans le sens indiqué par le député de Broadview-Greenwood (M<sup>me</sup> McDonald) le 8 mars dernier.

\* \* \*

[Français]

## QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

**M. André Maltais (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 4678, 4679 et 5010.

[Texte]

LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

Question n° 4678—**M. McKenzie:**

Le secrétaire d'État a-t-il l'intention de s'occuper personnellement de l'application de la loi sur les langues officielles au Québec, et spécialement chez Nordair, ou estime-t-il que le Québec n'a qu'une seule langue officielle?

**L'hon. Serge Joyal (secrétaire d'État):** Cette question porte sur le rôle que joue le secrétaire d'État dans l'application de la loi sur les langues officielles au Québec d'une façon générale et, plus particulièrement, à la compagnie Nordair.

La loi sur les langues officielles s'applique, dans toutes les provinces du Canada y compris le Québec, aux sphères de compétence fédérale, ainsi qu'aux domaines et aux entités expressément visés dans la loi.

Le secrétaire d'État a pour responsabilité de veiller à ce que les services offerts par son ministère soient conformes à la loi sur les langues officielles et à la politique fédérale du bilinguisme. Il est également chargé d'encourager et de faciliter l'utilisation des deux langues officielles dans les organismes et les institutions du secteur privé et du secteur public non fédéral.

En ce qui concerne Nordair cependant, il y a lieu de souligner qu'il n'entre pas dans le mandat du secrétaire d'État d'exiger le respect des dispositions de la loi sur les langues officielles dans les sociétés de la Couronne ou les filiales de sociétés de la Couronne comme cette société qui relèvent plutôt de la responsabilité du ministre des Transports. Le secrétaire d'État croit cependant que Nordair, tant dans ses politiques

## Questions au Feuilleton

que dans ses pratiques, doit s'efforcer de servir le public voyageur dans les deux langues officielles.

LE SEL UTILISÉ POUR DÉGLACER LES ROUTES

Question n° 4679—**M. Reid (Kenora-Rainy River):**

1. Le ministère de l'Environnement a-t-il des dossiers sur la quantité de sel utilisée chaque année pour les routes au Canada et sinon, pourquoi pas?

2. Le gouvernement sait-il combien de sel les administrations publiques municipales, régionales, provinciales et fédérale utilisent chaque année pour les routes et les trottoirs?

3. Le ministère a-t-il effectué ou subventionné des recherches sur l'impact de ce sel sur les ressources en eau douce et sur la qualité du sol dans chaque région du Canada?

4. Le ministère s'est-il prononcé sur l'emploi du sel aux fins susmentionnées et a-t-il déterminé la quantité de sel que l'on peut déverser en toute sécurité dans l'environnement et sinon, pourquoi pas?

**M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Le ministère de l'Environnement et Statistique Canada m'informent comme suit:

1. Environnement Canada ne tient pas de dossiers sur la quantité de sel utilisée chaque année pour le déglacage. Les recherches qui ont été faites sur les pratiques de déglacage ont démontré que leur impact sur l'environnement est localisé et peut varier de néant à grave selon de nombreux facteurs particuliers à chaque endroit. Dans l'ordre de priorité, le déglacage des routes n'est pas considéré comme une question nationale importante et ne justifie pas les ressources qui seraient nécessaires à la collecte et à la gestion des données sur l'utilisation du sel à cette fin.

2. Statistique Canada ne recueille pas de statistiques sur les quantités de sel utilisées chaque année pour les routes et les trottoirs par les administrations publiques municipales, régionales, provinciales et fédérale.

3. Oui.

4. Vu la nature localisée du problème, et compte tenu des nombreuses variables propres à chaque emplacement, qui rendent très aléatoire toute définition de ce qui est une concentration de sel «acceptable» ou «néfaste» dans la neige fondante, Environnement Canada n'a pas établi d'objectif de rejet national concernant la concentration de sel pour les déversements ponctuels et non ponctuels dans l'environnement.

L'ACHAT DE L'OUVRAGE INTITULÉ «FLAUNTING IT»

Question n° 5010—**M. Epp:**

1. Le Conseil des arts du Canada a-t-il distribué des exemplaires de l'ouvrage intitulé *Flaunting It* et, le cas échéant, combien ont été distribués à des a) bibliothèques, b) prisons, c) clubs de l'âge d'or, d) centres culturels, e) hôpitaux, f) autochtones, g) écoles primaires, h) écoles secondaires?

2. Combien d'exemplaires le Conseil a-t-il achetés?

3. Combien en a-t-il coûté au total au Conseil?

4. Combien la distribution a-t-elle coûté au Conseil?

**L'hon. Francis Fox (ministre des Communications):** Le Conseil des Arts du Canada me transmet les renseignements suivants:

1. Oui.